

La Cingolaise franco suisse



MAIS AUSSI...

- ▶ **L'immeuble Le Jaman livre bientôt ses nouveaux logements**
- ▶ **Le plan d'évacuation des eaux réactualisé**
- ▶ **100 ans de sauvetage entre Bret et le Locum**

La Cingolaise franco-suisse

Ce magazine est édité chaque semestre par les communes de Saint-Gingolph (Suisse & France).

Responsables de la publication

Géraldine Pflieger
Damien Roch

Crédits photos :

Juste un clic/Justine Grandcollot

Impression

Imprimerie Mathy
Thonon-les-Bains

Distribution

1'500 exemplaires
sur papier recyclé

Dépôt légal

Juin 2023

**RETROUVEZ
TOUTE
L'ACTUALITÉ
GINGOLAISE
SUR :**



ÉDITO

DAMIEN ROCH & GÉRALDINE PFLIEGER

Le printemps 2023 a vu éclore de nouveaux espaces verdoyants et de qualité pour notre village. La restauration du cône aval de la Morge, projet porté avec conviction par les autorités suisses et françaises, déploie toute la beauté d'un cours d'eau bouillonnant et végétalisé et non plus corseté dans son ancien canal. Plus haut, grâce au travail réalisé par la Société Bourgeoisiale, que nous tenons à remercier chaleureusement, les bois de la Morge sont parfaitement entretenus et le GR5 est ouvert pour le plaisir des randonneurs. A Brêt, la nouvelle plage aménagée par le Conservatoire du Littoral sera à disposition des habitants et des visiteurs dès cet été. Ce projet fait la part belle aux plantations d'essences locales, grâce au soutien de la Châtaigneraie de Saint-Gingolph que nous souhaitons sincèrement remercier. Ces espaces publics viennent mettre en valeur les splendides écrans de notre région, tels que les trésors du vallon de Nerveau que vous découvrirez dans cette édition de notre gazette.

Les relations entre nos deux communes continuent à être animées par la volonté de gérer nos biens communs et notre vie villageoise en parfait accord. Lors du conseil franco-suisse du mois de mai nous avons ainsi poursuivi le chantier pour le réaménagement du cimetière et la mise aux normes des règlements et des usages, comme cela se pratique dans toutes les communes suisses et françaises. Nous avons travaillé en commun pour la future sortie et le repas des aînés ainsi que pour le soutien et l'accompagnement de nos associations. Nous avons enfin pu avancer avec la mise en service du tant attendu du carillon qui nous égaye de ses mélodies religieuses et folkloriques. Ces discussions ont été animées avec notre amie et regrettée collègue conseillère, Joëlle Chaperon, partie beaucoup trop vite et à qui nous rendons hommage dans les pages qui suivent.

Notre implication au sein des coopérations intercommunales nous permet d'apporter des services de qualité à la population et la mise en commun de moyens. Vous découvrirez dans ces pages les actualités de l'Association des Communes du Haut-Lac, côté Suisse, qui œuvre notamment en faveur de la défense incendie de nos deux communes suisses et françaises. Vous découvrirez en parallèle les nouveaux services de la Communauté de Communes, côté France, dans le domaine de la mobilité, avec les vélos en partage et la nouvelle ligne de bus 10 en direction d'Évian.

Avec le retour des marchés franco-suisse, de la Vogue du Haut-Léman, des navigations sur les barques, des expositions culturelles et du Musée, grâce au dynamisme de nos commerçants et de nos restaurateurs, notre village va connaître une belle saison estivale qui se prolongera avec la fête des 100 ans du Sauvetage de Bret-Locum. Après la fête nationale le 13 juillet au soir, sur l'Esplanade des voiles, la fête nationale suisse du 1er août se déroulera cette année sur le site bucolique du Grand Pré, avec un dépaysement garanti et une ambiance conviviale assurée. Nous comptons sur votre participation pour faire vivre les manifestations que nos dizaines de bénévoles nous concoctent avec cœur tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons un bel été aux milles couleurs et aux milles plaisirs dans notre beau village.



SOMMAIRE

04

PROJETS
& ENVIRONNEMENT

07

REGARDS
FRANCO-SUISSES

14

VIE QUOTIDIENNE
& PRATIQUE

17

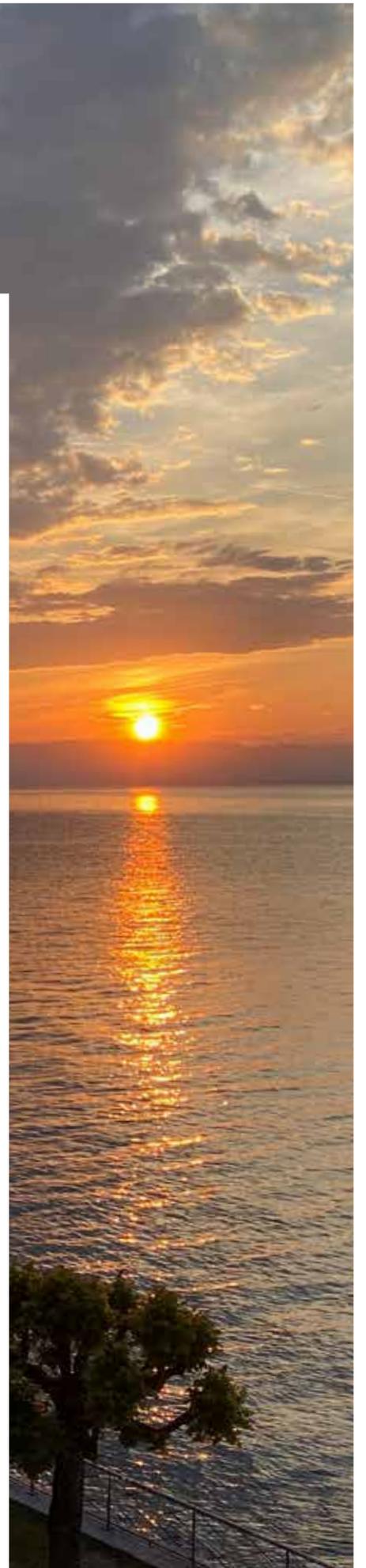
TOURISME,
ÉVÈNEMENTS &
LOISIRS

18

CÔTÉ SUISSE
+ SUPPLÉMENT
ACHL

24

CÔTÉ FRANCE





PROJETS

LA MORGE MÉTAMORPHOSÉE ET EMBELLIE

Après une année de travaux, les opérations de restauration et de sécurisation de la partie aval du torrent de la Morge sont désormais terminés. Le travail intense et consciencieux mené par l'entreprise SOCCO, sous le pilotage du SIAC et de la commune de Saint-Gingolph Suisse, a permis au chantier de bien se dérouler et de se terminer dans les délais prévus.

Pour rappel, le but du projet était d'améliorer la morphologie du torrent de la Morge sur sa partie aval dans le centre de Saint-Gingolph afin de limiter l'impact hydraulique et du transport solide lors des crues exceptionnelles telle que celle qui s'est produite en mai 2015. Il s'agissait d'engager des travaux de pro-

tection contre les risques et de restauration du cône de déjection du torrent afin de sécuriser les populations et le centre urbanisé.

Quand on voit le travail réalisé, nous pouvons même nous satisfaire de voir cette partie du village embellie, et retrouver un peu de verdure ne peut faire que bien à la biodiversité. De plus, le cheminement piéton créé sur la rive valaisanne facilite la mobilité entre les rives du lac et la rue principale.

Le coût total des travaux s'élève à 1'228'350 € TTC, dont 636'000 € pour la France et 592'350 € pour la Suisse.





DE 2015...



À 2023 !

*Merci à tous les acteurs de
cette magnifique réalisation !*



PROJETS

LES APPARTEMENTS DU JAMAN BIENTÔT DISPONIBLES

Lancée en 2022, la rénovation énergétique de l'ancienne mairie et sa transformation en logements arrivera à son terme d'ici la rentrée 2023. Il était important pour le conseil municipal de pouvoir garder la main sur ce bâtiment. Nous sommes d'ailleurs heureux de pouvoir y proposer son premier appartement à la jeune Marie Pachoud, qui souhaitait ardemment rester dans son village.

D'ici là, vous pourrez découvrir le nouveau passage public, baptisé «Passage du Jaman» (tout comme l'immeuble), qui permettra de relier la rue Nationale et le quai André Chevallay sans difficulté. Une petite salle de réunion sera créée au niveau de l'ancien secrétariat. Nous travaillons sur un projet d'exposition permanente pour habiller ce nouveau passage.

Un étage plus bas, au niveau de la rue de la Puyaz, le Carnotzet et la salle Blanchard seront rafraîchis et prochainement remis en service.

À LOUER

Deux duplex pour des familles sont à louer pour le mois de septembre dans l'immeuble entièrement neuf Le Jaman.

Un appartement de type T6 comprenant 4 chambres, 1 bureau, salles de bain, cuisine séjour pour un loyer de 1285€ et des charges prévisionnelles mensuelles de 265 € chauffage compris.

Un appartement de type T4 comprenant 3 chambres, 1 bureau, salles de bain, un séjour-cuisine pour un loyer de 1220 € et des charges prévisionnelles mensuelles de 260€ chauffage compris.

Pour toute famille intéressée, merci de vous adresser au secrétariat de Mairie.

UN AUTRE PASSAGE PUBLIC EST OUVERT

Depuis le 25 avril dernier, le nouveau Passage de la Vaudaire est ouvert !

Il vous permet de relier la rue Nationale et le quai André Chevallay à la hauteur du snack L'Oasis.

Pratique, il permet une nouvelle liaison transversale entre celle du carrefour de la plage et celle de l'Esplanade des Voiles. Il s'agit de la 4e liaison transversale créée depuis 2014.



3 DISTINCTIONS GINGOLAISES REMISES EN 2023

Le 7 janvier dernier, à l'occasion de la soirée des vœux, a eu lieu la première remise des Mérites gingolais franco-suisses. C'est la première fois dans l'histoire de Saint-Gingolph que les deux communes remettaient ensemble ces distinctions.

3 personnes ou entités ont été récompensées :

L'équipe 1ère du FC Saint-Gingolph, qui au terme de la saison 2020-2021, s'est imposée en matchs de barrages pour rejoindre la 3e ligue du championnat valaisan. L'occasion également de féliciter le club pour ses 100 ans d'existence et d'engagement en faveur de la jeunesse gingolaise.

Stevan Maitin, judoka à l'avenir prometteur. À 15 ans, il est déjà n°1 en Suisse chez les moins de 18 ans et les moins de 21 ans. Stevan est encore cadet, mais a déjà pris part à une coupe d'Europe.

Nicolas Barbey, pour ses 36 ans d'investissement associatif dans notre village. Membre de la société de tir de Port-Valais, il a fait ses armes gingolaises sur le canot du sauvetage. Très impliqué à l'entretien des embarcations, il a formé de nombreux jeunes, qui sont aujourd'hui l'ossature de la société.

Il y a 15 ans, il a accepté de prendre la responsabilité des sorties du mercredi du ski-club : planification des sorties, répartition homogène des groupes, préparation de la subsistance, mais également toujours à l'affût des nouvelles techniques. Il s'est même remis au snowboard !

Un grand bravo à ces 3 personnes et société, qui font rayonner les couleurs de notre village bien au delà de nos frontières. Elles ont chacune reçue un diplôme ainsi qu'un présent offert par les deux communes.



VOUS POUVEZ PROPOSER DES MÉRITANTS !

Les mérites sont destinés à récompenser et à encourager une personne et/ou un groupe (association, fondation, autres) qui se sont particulièrement distingués, dans le domaine culturel, sportif, social, scientifique, humanitaire ou autre, par leurs actions, leurs activités, leurs œuvres ou leur dévouement et qui ont marqué la vie sociale de Saint-Gingolph.

Un formulaire est à disposition auprès de nos deux secrétariats communaux ou sur : www.st-gingolph.com/merites

Tout un chacun peut proposer un nom. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 31 octobre de chaque année.

PORTRAIT D'ASSOCIATION

100 ANS DE SAUVETAGE ENTRE BRÊT ET LE LOCUM

En 1920, dans cette portion du lac, n'existaient que les sections de Saint-Gingolph (Suisse) et de Meillerie pour surveiller une côte de près de 10-12 kms. Les bateaux de transport, voyageurs et plaisanciers devenant de plus en plus nombreux, mais aussi le désir de se mesurer à d'autres rameurs, incitèrent plusieurs jeunes hommes à envisager la création d'une nouvelle section : celle de Bret-Locum.

C'est après 2 ans de négociations, en Janvier 1923, que le Président de la section de Saint-Gingolph, M. MICHAUD, adresse officiellement à M. JACOTTET, Président Central de la S.S.L.L. (Société de Sauvetage du Lac Léman), la demande suivante :

« M. le Président, Je viens au nom de 3 sociétaires de la section de Saint-Gingolph demeurant à Bret, 3 sociétaires de la section de Meillerie demeurant au Locum, et de 20 jeunes gens pêcheurs demeurant dans ces deux localités, vous demander l'autorisation de fonder la section de Bret-Locum. Cette station serait admirablement placée pour surveiller et rendre des services le cas échéant. »

Les faits lui donnant raison le 9 août 1926, lorsque 3 équipiers (lettres de félicitations) sauvèrent de la noyade plusieurs passagers d'un voilier dont 2 enfants : ce fut la 1ère intervention importante.

A mi-distance des 2 chefs-lieux, Bret est le hameau de Saint-Gingolph, Locum le hameau de Meillerie, tous les deux séparés par le nant du Locum.

La section du Bouveret se proposa alors comme section marraine et, le 1er avril 1923, le sauvetage de Bret-Locum voyait officiellement le jour, sous la présidence de Louis JACQUIER, avec 43 membres, 43 pêcheurs et carriers, bateliers et bûcherons prêts à affronter les autres sections amicalement mais aussi porter assistance aux personnes en danger sur le lac. Notre dernier membre fondateur Léon VIOLLAZ est malheureusement décédé en 1998.

Les débuts à la rame furent modestes, Bret-Locum n'ayant pas encore de canot, devait aller s'entraîner à Saint-Gingolph. Néanmoins, ils participèrent à la

course d'Ouchy en 1923. Les canots de pêche étaient prêts à être utilisés pour d'éventuelles interventions.

Le canot de sauvetage fut construit au chantier naval du Locum par les charpentiers qui construisirent les plus belles barques du Léman. Pour cela, un marchand de bois de Vérossaz offrit une pièce de mélèze du Valais pour la quille et la coque, la société bourgeoise de Saint-Gingolph autorisa la coupe de sapins pour la ramerie du canot, puis plus tard pour le garage. Les charpentiers et les bûcherons allèrent dans les bois de Bret repérer puis couper les « ai » ou cytises nécessaires pour les courbes naturelles du canot.

Monsieur le Curé de Saint-Gingolph aurait même donné l'autorisation de faire ces coupes le dimanche, le reste de l'armement fut payé par la section ou offert par des amis de Bret-Locum. Et, le 15 juin 1924, le canot fut inauguré en grande pompe, en présence d'une foule considérable et de la fanfare de Meillerie « La Républicaine ».

Le financement du canot, soit 5128 frs, fut couvert par les subventions des 2 communes, une souscription, une tombola, et surtout par un don très important de M. et Mme DOUARIN, propriétaires de la fabrique de perles de Saint-Gingolph. Ceux-ci travaillaient étroitement avec les pêcheurs qui les fournissaient en sardines pour en tirer l'orient de leurs perles. Le canot prit tout naturellement le nom de « Perle du Lac » avec comme marraine Mme DOUARIN.

En 1930, le canot fut doté d'une voile latine ce qui permettait aux équipiers de se rendre plus facilement aux courses régionales, et relevé dans nos archives : « Cela faisait une promenade en même temps qu'un excellent exercice à la voile et à la rame ».

D'autres anecdotes ont été relevées dans les archives :

- amusante : lorsqu'un de nos membres Léon VIOLLAZ fit sombrer avec son chaland la vedette des gabelous endormis sur le lac, entre Meillerie et Locum ! Heureusement, un sauveteur était sur place !
- qui a bouleversé la côte française : lorsqu'en 1925,



Marathon 1973

Barreur

André Jacquier dit «L'Amiral»

Pointe

Joseph Pachoud dit «Le Capitaine»

Nage 1

Pierre Ozenda - Pierre Bened (caché)

Nage 2

Edouard Bonnaz - Maxime Bened (caché)

Nage 3

Jean-Pierre Paoly - Roger Bened (caché)

Nage 4

J.-François Mongellaz - Claude Pachoud (caché)

Nage 5

Roland Curdy - Robert Bonnaz

Pointe

Raymond Jacquier dit «Manoton»

2 pêcheurs, membres de notre section, dont Adrien FORNAY, président de notre section de 1946 à 1966, ont été « kidnappés » par la douane suisse, avec leur matériel, ce qui a déclenché la mobilisation des sections françaises et failli provoqué un incident diplomatique avec nos amis suisses.

Depuis 100 ans, notre canot a été régulièrement entretenu, conservé dans le hangar sur un lit de gravier à quelques centimètres du niveau du lac pour éviter le dessèchement. Ce n'est qu'en 1999 que la « Perle du Lac » a eu besoin de remplacer plusieurs morceaux de courbes et quelques décimètres d'un long malmenés par le temps, réparations en partie financées par une subvention de la commune de Saint-Gingolph.

Le hangar fut construit en 1925 à la limite de la grève sur un morceau de « rape » offert par la Bourgeoisie. Tous les membres participèrent aux travaux de terrassement, de maçonnerie et de couverture. Ce garage fut agrandi en 1976/1977 pour recevoir un canot d'intervention rapide puis surélevé à partir de 1983 sous l'impulsion du président André ZENONI et du comité de l'époque pour en faire une salle de vigie. Après 17 ans de travaux entièrement financés par la section grâce aux fêtes et lotos, mais aussi réalisés par de nombreux sociétaires, notre local est maintenant terminé pour l'essentiel.

Jusqu'en 1945, seuls les rameurs étaient particulièrement performants. A partir de 1945, un effort particulier fut mené pour former des équipes de plonge et de soins aux noyés, efforts qui permirent de remporter 8 vases de Sèvres au classement général entre 1947 et 1978.

En 1974, le président André ZENONI créa la surprise en inscrivant 4 jeunes femmes comme membres actifs et une équipe de soins aux noyés mixte qui remporta le 1er prix avec 125 points ! Initiative reprise très rapidement par d'autres sections.

Il y eut aussi des moments de doute, lorsque pendant 5 ans, la section ne put participer à aucune course faute d'équipiers, mais sans jamais oublier le but premier de toute section de sauvetage : la prévention des accidents sur le lac et la sauvegarde des personnes. Et il a suffi que quelques membres reviennent, en entraînant leurs amis pour que tout recommence à l'Internationale de La Tour en 1998, avec des résultats très satisfaisants.

Actuellement, la section compte 62 membres dont 10 doyens et 16 vétérans. Une vingtaine de membres possèdent le permis bateau et sont donc susceptibles d'être appelés en cas d'intervention.

La société est opérationnelle grâce à deux « bips » qui nous relient aux pompiers. Nous disposons d'un zodiac armé d'un moteur de 55 CV mais celui-ci présente des signes de faiblesse. Agé de 15 ans, il devrait être remplacé prochainement.

Les deux hameaux s'étant très dépeuplés, une bonne partie de nos membres vient des communes voisines. Cela ne change ni l'ambiance, ni le désir de bien faire.

Annik & Simon JACQUIER

LA RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE AVANCE



Dans le courant du mois de juillet, des travaux seront effectués pour que notre cimetière soit mis aux normes. Un jardin du souvenir sera mis en place pour déposer les cendres des défunts et 2 ossuaires seront également construits. La dépose des cendres dans le jardin du souvenir sera soumise à un règlement. Des plaques nominatives, normalisées et identiques seront apposées sur une stèle dédiée à cet effet.

Pour rappel, les urnes et plaques sur les columbariums sont sujettes à règlement. Les descendants n'ont pas le droit de retirer l'urne sans une demande d'exhumation, dûment déposée en mairie. Le vol d'urne est passible de poursuites et d'une amende.

La facturation des concessions est en application depuis 2005, souvent à l'occasion d'un décès dans la famille. Beaucoup de familles pensaient être propriétaires d'une concession perpétuelle, mais la majorité des tombes se situe sur du terrain dit « communal ». Sur les terrains communaux, la commune peut retirer, légalement, les sépultures après 5 ans. Depuis 2005, quelques familles ont régularisé ces concessions. Toute tombe, de 30 ans et plus, est soumise à renouvellement. Le tarif est de 500 € pour les vingt ans suivant.

Les tombes doivent être entretenues, les massifs d'arbustes, d'une hauteur maximale de 0.80 mètre, ne doivent pas déborder des limites concédées de la tombe. Tout renouvellement de concession sera accordé seulement si la sépulture est entretenue et propre, et que les inscriptions de noms sont lisibles. Les paiements de concession seront inscrits dans un budget « cimetière » commun aux deux villages, et les sommes seront affectées à l'entretien et la réfection du cimetière.

La révision du règlement est en cours, en fonction des nouveaux éléments affectés au cimetière.

La commission franco-suisse Cimetière

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quelle est la démarche pour effectuer le renouvellement et le paiement de concessions ?

- Pour le renouvellement d'une concession, le demandeur doit faire parvenir au secrétariat de mairie ses nom, prénom, date de naissance et adresse postale, ainsi que le numéro du carré et de l'emplacement de la concession (voir plan sur site ou en mairie) ;
- Le secrétariat de mairie vous enverra le titre provisoire de recette avec le RIB pour effectuer le paiement ;
- Une fois le paiement effectué, un arrêté de concession sera envoyé par mail au demandeur

Quel est le prix et la durée d'une concession ?

| | | |
|--|--------|-------|
| Terrain 2m ² - Achat | 30 ans | 500 € |
| Terrain 2m ² - Renouvellement | 20 ans | 500 € |
| Colombarium - Achat | 30 ans | 500 € |
| Colombarium - Renouvellement | 20 ans | 500 € |
| Floracube - Achat | 30 ans | 500 € |
| Floracube - Renouvellement | 20 ans | 500 € |

En cas de non-renouvellement de concession, qu'advient-il de la pierre ?

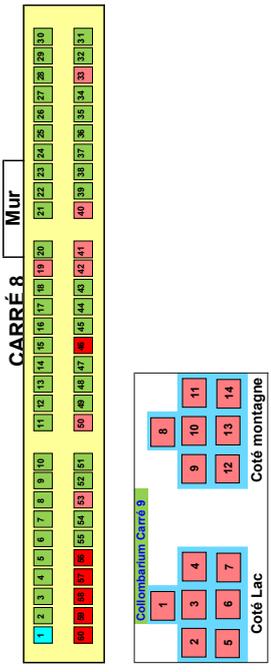
Les frais de retrait de la pierre seront pris en charge par la commune, sauf si vous souhaitez garder la pierre.

Qu'advient-il des ossements ?

Les ossements seront incinérés puis posés dans le jardin du souvenir.

Est-il possible de déplacer les ossements d'une sépulture et les transférer dans une autre ?

Oui mais les démarches et les frais sont à la charge du demandeur. Vous devez vous rapprocher de la mairie pour les autorisations d'exhumation et d'inhumation, ainsi que des pompes funèbres pour le déplacement des ossements.



- Concession à renouveler ou à remettre
- Mort pour la patrie ou reconnaissance villageoise
- Enfants
- Tombe perpétuelle
- Nouvelle concession depuis 2005
- Emplacement vide
- Vide ou Inconnu (autre: Chapelle, Croix)
- Accord pour relever

Toutes les sépultures en vert sont susceptibles d'être récupérées par la commune, car situées sur du terrain communal sans concession valide.

- Deux solutions :
- 1) Avec votre accord, la commune reprend le terrain et les restes des défunts sont incinérés et remis dans le jardin du souvenir .
 - 2) Vous avez la possibilité de renouveler la concession pour 20 ans (Seulement si la tombe est propre et entretenue régulièrement. (qu'il n'y ait pas d'ornement végétal de plus de 70cm de haut, pas de débords de florissement hors de la concession)

Pour toute information: Repérer le carré du cimetière et le numéro de la sépulture.
 Téléphone: Mairie 04 50 76 72 28
 Mail: cimeti@st-gingolph.fr



**SAINT-
GINGOLPH**
Haute-Savoie | Valais

EN COMMUN

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE EN COMMUN

C'est un projet dont on parlait déjà dans un bulletin communal de... l'été 2010 à la suite de la première réunion conjointe des deux exécutifs gingolais ! 13 ans après, les autorités ont décidé d'aller de l'avant.

Pour la première fois de leur histoire, les deux communes de Saint-Gingolph adoptent une identité visuelle en commun. Elles ont souhaité, dans ce nouveau logo, réinterpréter le blason historique qui représente, d'après les textes en notre possession, une loutre. La loutre était très présente dans la région par le passé, et ce blason représenterait un épisode légendaire de l'histoire du village, qui aurait vu plusieurs loutres pénétrer dans le château par son grand escalier.

Pour cette nouvelle identité visuelle, nous respectons scrupuleusement l'émail de gueule (rouge) pour la commune suisse et l'émail azur (bleu) pour la commune française. Une version en dégradé, du bleu au rouge, a été créée pour communiquer sur les réalisations communes de nos deux administrations : soutien aux événements, bulletin d'information, application smartphone, etc...

Cette nouvelle identité visuelle 100% gingolaise a été réalisée par une graphiste de notre village, Mathilde Begni, qui a su parfaitement traduire sur le dessin la volonté des autorités de rafraîchir et de moderniser la communication communale, tout en préservant les marqueurs historiques qui lui sont propres : la loutre et l'étoile. Évidemment, les blasons historiques subsistent, ils sont notamment utilisés par la Bourgeoisie



**SAINT-
GINGOLPH**
Valais



**SAINT-
GINGOLPH**
Haute-Savoie

pour sa communication et continueront d'apparaître sur les drapeaux communaux.

Par soucis d'économie évident, cette nouvelle identité visuelle sera déployée au fur et à mesure du renouvellement des supports existants. Elle est en revanche visible tout de suite sur l'ensemble des supports numériques.

Joël Grandcollot-Bened, adjoint au maire



HOMMAGE

À JOËLLE CHAPERON

C'est avec une profonde tristesse que les communes de Saint-Gingolph rendent hommage à Madame Joëlle Chaperon, une personnalité marquante et dévouée de notre communauté, qui nous a quittés de manière inattendue.

Madame Joëlle Chaperon a été une pionnière en son genre. Éluë en 2004, elle a marqué l'histoire en devenant la première femme du parti UDC à siéger au sein d'un exécutif communal en Valais. Avec quatre réélections à son actif, elle était indéniablement une force politique dans notre région.

Connue pour son franc-parler et ses positions tranchées, Joëlle n'a jamais hésité à se battre pour ses idées. Elle incarnait une alternative politique et n'avait pas peur de se distancer de la majorité, même au sein de son propre collège. Sa détermination et son courage étaient reconnus bien au-delà de notre commune.

Au-delà de son engagement politique, Madame Chaperon était profondément impliquée dans les sociétés locales. Elle avait une véritable passion pour le service communautaire et était particulièrement investie auprès des aînés de Saint-Gingolph. Son dévouement à notre village était aussi vif que son sourire, et sa présence apportait de la joie à ceux qui l'entouraient.

Joëlle Chaperon laissera le souvenir d'une femme agréable et engagée, avec qui il faisait bon partager des rires. En tant que membre de la communauté de Saint-Gingolph, elle n'était pas seulement une conseillère municipale, mais une amie, une confidente et un pilier de soutien pour beaucoup.

Les Communes de Saint-Gingolph, des deux côtés de la frontière, souhaitent exprimer leur plus profonde gratitude pour tout ce que Joëlle Chaperon a apporté à notre communauté. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

En honneur de sa mémoire, continuons à servir notre communauté avec le même dévouement et la même passion qu'elle a toujours montrés.

En mémoire de Joëlle Chaperon.

*Au nom de la commune de Saint-Gingolph Suisse, son Président, Damien Roch
Au nom de la commune de Saint-Gingolph France, son Maire, Géraldine Pflieger*



EN BREF...



Les Petits Salés
micro-crèche
à St Gingolph

Renseignements et inscriptions en ligne

07 56 15 62 10
www.optitmome-74.com

Scannez-moi !



NOUVELLE GÉRANCE À LA CRÈCHE

Comme nous l'évoquons dans le dernier numéro de ce bulletin, la société O'Ptit Môme a repris depuis le 25 mai la gérance de la crèche. De nouvelles places sont disponibles dès maintenant !



LE PAVILLON BLEU POUR LA 5^{ÈME} FOIS

L'équipe municipale est fière d'obtenir le label Pavillon Bleu pour la 5^e fois pour la plage municipale. Ce label récompense nos efforts pour la préservation du site et nos actions de sensibilisation. Prochainement, pour renforcer ces actions, un distributeur de cendriers de poche sera installé à l'entrée de la plage.

NOUVEAU SERVICE DE VÉLO

Depuis décembre, le réseau de bus EVA'D s'est mis en place. Nous bénéficions maintenant et c'est à souligner, de 5 bus par jour, y-compris le dimanche.

Ce nouveau réseau de transport s'accompagne d'une offre de location de vélos à courte, moyenne et longue durée. Une station de location sera d'ailleurs prochainement installée à Saint-Gingolph, devant l'office de tourisme. Vous pourrez tester les joies du vélo à assistance électrique, ou partir à la journée découvrir la plaine du Rhône.

LES BALCONS DE BRET BIENTÔT ACCESSIBLES

Vous aurez pu constater que l'horizon s'est considérablement éclairci du côté des rivages de Bret. Les travaux engagés par le Conservatoire du Littoral touchent à leur fin, et nous pourrons tous bientôt nous approprier ce nouvel espace public parfaitement aménagé.



ORGANISEZ UNE FENÊTRE DE L'AVENT !

Comme chaque année, nous lançons un appel à celles et ceux qui souhaiteraient accueillir une Fenêtre de l'Avent entre le 1^{er} et le 22 décembre prochains.

Pour rappel, ces rencontres se font généralement en fin de journée, une ou deux fois par semaine dès 18h30, et principalement en extérieur. Une personne, une famille, un quartier ou une association organisent ces moments de partage où toute la population est conviée et invitée à agrémenter l'agape prévue par l'/les hôte(s).

N'hésitez-pas à vous inscrire auprès de l'un des deux secrétariats communaux.



NOUVELLE ÈRE À LA PLAGE MUNICIPALE

Venez faire connaissance avec la joyeuse équipe du bar-restaurant de la Plage. Ces professionnels aguerris de la restauration ont chacun leur spécialité et ils ont des expériences communes. De ce fait, c'est aussi une histoire d'amitié entre eux. Ils ont les mêmes valeurs, le sens du service, le bien-être du client est leur priorité et le sens de la fête aussi ! Ils ont eu un coup de coeur pour l'endroit, mais cela ne vous étonnera pas.

A votre arrivée, vous serez chaleureusement accueilli par Mickaël et Julien qui sauront par leur écoute vous faire passer un moment convivial et vous sentir comme chez vous. Il y en a pour tous les goûts, pour petits et grands pour un repas ou seulement l'apéro. Côté papilles, Pauline et Audrey vous mitonnent des plats 100% faits maison, à base de produits de saison et le plus locaux possible. Vous l'aurez compris, la carte a vocation à être renouvelée régulièrement. Et croyez-moi, ces deux-là ne manquent pas d'inspiration !

Entre le restaurant et le snack, un bar est tenu par Aurélien, le cinquième larron de l'équipe, qui saura



sans aucun doute vous surprendre et vous inviter au voyage avec ses innombrables cocktails, des incontournables aux plus originaux jusqu'aux créations personnelles issues de sa riche expérience de mixologue aux 4 coins du monde. Endroit parfait pour passer une soirée festive à souhait : ambiance et dépaysement garanti !

Cette dynamique équipe fourmille d'idées pour redonner le pep's à ce spot paradisiaque de notre village. Plusieurs événements sont prévus tout au long de la saison dont de nombreuses animations musicales mais je vous laisserai découvrir le programme au fur et à mesure.

Le snack sera bien entendu ouvert pendant les vacances d'été pour les en-cas, des glaces et d'autres gourmandises. Vous pouvez suivre toutes les informations via Facebook (Plage de Saint-Gingolph), Instagram (plagedesaintgingolph) ou les irremplaçables tréteaux installés sur le quai et le long de la route départementale.

Bonne découverte à vous et bienvenue à la dream team !

Ludovine Prince, conseillère municipale



LE GARAGE ÉCO PERFORMANCES PERFORME !

Dans le bâtiment des anciennes salaisons du quartier du Crêt, est installé le garage Eco-Performance.

L'entreprise créée et dirigée par son fondateur, Aurélien MIH, depuis maintenant 11 ans, propose des services en constante évolution et en adéquation avec notre époque et nos préoccupations.

En plus des toutes les prestations de réparation, pose de pneumatiques et autres entretiens courants, Monsieur Mih s'est formé et est dorénavant spécialisé dans l'optimisation des véhicules afin de les rendre plus économiques, plus durables et plus écologiques. Il existe plusieurs possibilités en fonction du type de véhicule et de la motorisation.

Entre autres, la reconversion au bioéthanol 85 permet de faire des économies notoires de carburant, en plus, cela réduit les émissions de gaz à effet de serre ! Un bon point par les temps qui courent.

Il propose également une optimisation moteur afin de vous permettre d'augmenter l'efficacité de votre véhicule tout en économisant du carburant.

Vous l'aurez compris, l'idée est d'utiliser votre véhicule et améliorer ses performances économiques et écologiques. Vous avez dit cercle vertueux ?

Dernièrement, la garage s'est agrandi et des places de stationnements supplémentaires sont prévues afin que l'activité puisse se faire dans de meilleures conditions.

Du reste, comme l'activité ne cesse de se développer depuis la création de l'entreprise et que Monsieur Mih reste à l'affût d'innovations à proposer à ses clients, il cherche un collaborateur mécanicien donc si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé, n'hésitez pas à diffuser l'information !

Pour les détails concernant les optimisations de véhicule, vous pouvez consulter le site internet www.eco-performances.com ou vous rendre sur place.

Ludovine Prince, conseillère municipale



ÉVÈNEMENT

UN 1^{ER} AOÛT NOUVELLE FORMULE

Cette année, le 1er août se tiendra à la montagne ! Avec des airs de plaine du Grütli, le Grand-Pré est composé d'une magnifique prairie et d'un petit lac surplombé par l'imposant Rocher de la Croix. Ce lieu idéal accueillera donc une journée de festivité pour célébrer notre belle fête Nationale dans un esprit typiquement suisse.

Un bus navette gratuit effectuera toute la journée des allers-retours entre la place de la gare et le couvert du Grand-Pré afin d'assurer un transport en toute sécurité pour tous. Les plus sportifs auront le loisir de faire l'ascension à pied et de redescendre en navette s'ils le souhaitent.

Au programme: la journée débutera avec une messe à 10 h 00, suivie d'un cortège des sociétés inédit, puis de la partie officielle et l'apéritif offert par la commune en fin de matinée. Dès 12 h 00, la société de Sauvetage de Saint-Gingolph se fera un plaisir



de vous accueillir pour le repas. Le bar et les animations se prolongeront jusqu'en fin d'après-midi. Un programme complet et détaillé sera diffusé prochainement.

En espérant vous retrouver nombreux à ce bel événement villageois, nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes vacances estivales.

LOISIRS

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

De l'entretien

Cette année, la journée d'entretien des sentiers pédestres s'est déroulée le samedi 3 juin. Six bénévoles ont ainsi nettoyé, fauché et refait plusieurs secteurs au niveau du plan du Baril, du Freney, de Frîta ou encore de la Tine. Durant l'année également, nous œuvrons pour maintenir nos sentiers pédestres dans état praticable. Un immense MERCI à tous les bénévoles pour leur soutien et leur travail.

Du développement

Le projet de la passerelle du Châble-Droit avance. Pour rappel, la commune souhaite faire poser une passerelle sur le chemin entre le contour 17 et la Frîta. Cette traversée offre des points de vue uniques sur le haut-lac et le village, mais le passage dangereux d'une ravine qui nécessite chaque année de l'entretien, ne facilite pas l'accessibilité à ce tronçon pour des familles avec enfants.

Le projet a reçu tous les préavis cantonaux positifs au mois de mai, sauf le service des forêts qui refuse

le projet. Le service juridique du canton tente actuellement une médiation avec ce service pour comprendre les raisons qui le pousse à refuser ce petit projet.

Quoiqu'il en soit, la commune va déposer prochainement ce dossier à l'enquête en suivant l'avis de synthèse des préavis du canton qui est positif afin de faire valider ce projet par le Conseil d'État.

De la promotion

Il y a quelques années, Saint-Gingolph Promotion Événements a créé une carte et des fiches pour promouvoir les points de vue uniques sur le Léman, les Alpes, la plaine du Rhône ou encore le plateau. Cette carte s'est voulue résolument internationale en intégrant des itinéraires sur les communes suisse et française, du Bouveret au sommet du Vallon de Novel. L'ensemble de ces fiches est à retrouver sur l'adresse suivante ou dans les commerces du village : www.st-gingolph.com/randonnee-gr5

LE PLAN D'ÉVACUATION DES EAUX REMIS AU COÛT DU JOUR

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées.

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune.

Le PGEE doit apporter les éléments ci-dessous :

- la connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic);
- la définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

La dernière mise à jour remonte à 2008 et entre-temps, il y a eu quelques tronçons réalisés comme la mise en séparatif de la Rue du Lac ou la pose d'un collecteur d'eau clair au Plan du Baril, mais cela reste insuffisant par rapport à l'entretien que demande un tel réseau. Cependant le remplacement de ces conduites demande une planification et un suivi communal rigoureux afin de maintenir et d'améliorer le système dans sa globalité et de continuer la mise en séparatif des réseaux qui a pour but d'acheminer uniquement des eaux usées à la STEP.

Le bureau d'ingénieur Sollertia qui suit depuis plusieurs années la commune au niveau des évacuations d'eaux à été mandaté par la commune pour réaliser cette mise à jour en 2022 et proposer à la commune une planification dans une première phase (2023/2028) à la hauteur des moyens financiers communaux.

Suite à la mise au budget 2023 d'un montant pour ce poste, le Conseil a récemment décidé de valider l'étude pour la réalisation de la mesure A6 du PGEE, la mise en séparatif du chemin du Croseau.

Vincent Moulin, conseiller communal



LE PÂTURAGE DE NERVEAU

Notre commune à la particularité de posséder un territoire des plus variés. Des hauts sommets escarpés des Jumelles aux rivages lacustres du Léman, de nombreuses richesses naturelles et paysagères existent. Côté suisse, elles ont fait l'objet d'un recensement complet en 2020 par le bureau d'études BEB SA en vue de l'intégration au futur plan d'affectation des zones. Nous vous proposons d'en découvrir quelques-uns au fil des prochaines gazettes.

Le vallon de Nervau se situe en amont du Plan-du-Baril, à la frontière avec le Bouveret, on y accède par la Frémy ou depuis le quartier du Grand-Clos. Il comprend un pâturage, un vieux verger haute-tige d'où part un fossé humide découlant sur un marécage hébergeant des plantes rares.

Voici un extrait de l'inventaire : «Le pâturage humide du Vallon de Nervau héberge de nombreuses plantes rares notamment l'Agrostis canina (NT), dont il s'agit de l'unique station valaisanne. Dans les lieux plus secs on trouve d'autres espèces intéressantes comme Trifolium ochroleucon (VU), signalé nulle part ailleurs en Valais récemment, excepté à Orsières, ou Allium scorodoprasum (NT) dont il s'agit également d'une des deux seules stations répertoriées en Valais.

Le pâturage du Vallon de Nervau, comme quelques autres prairies des bas-coteaux de la région, a une très grande valeur écologique. Il est d'un type unique pour le Valais, sans équivalent ailleurs dans le canton. Cela est dû à l'action conjointe de plusieurs facteurs locaux, notamment le climat préalpin, la basse altitude, la proximité du lac permettant de tamponner

les variations de températures et la topographie formée d'une succession de buttes et de creux, favorisant une diversité de microclimats allant d'ensoleillé à humide (Revaz, Turin et Werner, 2016). Par ailleurs, la diversité de structures dans l'ensemble de la zone agricole est extrêmement favorable à la faune.

On peut mentionner par exemple les groupements de buissons épineux où niche la pie-grièche écorcheur, la présence du pic vert à proximité de fruitiers haute-tige ou les murs en pierres en bordure de source, favorables à la salamandre tachetée. Les deux zones agricoles de la commune sont des éléments du réseau écologique national.»

Vincent Moulin, conseiller communal



CONTACTER VOTRE COMMUNE

-  Place de la Croix-Blanche 1
-  +41 (0)24 482 70 22
-  info@st-gingolph.ch
-  www.st-gingolph.ch

ACCUEIL DU PUBLIC

| | | |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi | 09:30-11:30 | 13:30-18:30 |
| Mardi | 09:30-11:30 | Fermé |
| Mercredi | Fermé | Fermé |
| Judi | 09:30-11:30 | Fermé |
| Vendredi | 09:30-11:30 | Fermé |



L'Association des Communes du Haut-Lac (ACHL) est née en 2019 d'une volonté des quatre Communes d'uniformiser leurs services et d'augmenter encore leurs synergies au travers d'une gouvernance unique et transparente des structures intercommunales existantes : écoles, service de curatelle, intégration, pompiers, état-major de conduite ou encore police intercommunale.

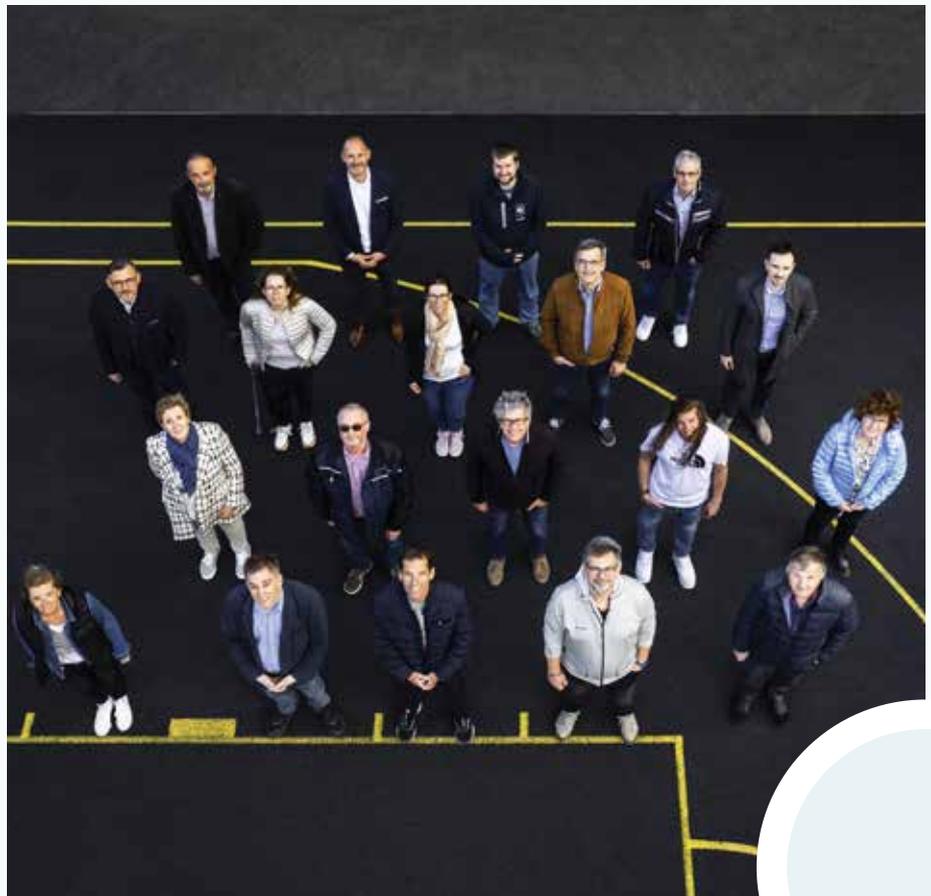
L'ACHL offre une transparence financière plus importante vis-à-vis des citoyens, une clarification opérationnelle et légale des différents services et permet une meilleure coordination entre les structures.

Afin d'améliorer notre communication quant à nos activités et renforcer le lien avec la population du Haut-Lac, notre Association a le plaisir de vous présenter son nouveau fascicule, qui sera encarté deux fois par an dans votre revue communale. Cette publication a pour but de vous tenir informés régulièrement des actualités et des avancées de notre organisation en tant que citoyen. Nous sommes convaincus que cette initiative permettra une meilleure visibilité de notre Association et de ses actions auprès des habitants de nos quatre Communes.

L'union fait la force. L'ACHL œuvre selon cet adage depuis sa création en janvier 2019 et souhaite vous présenter les organes dirigeants et les services intercommunaux dont la synergie préexistante s'est officialisée à la naissance de l'ACHL.

Découvrez dans ce premier numéro l'organisation et les projets développés grâce à cette gouvernance commune, avec pour objectif central de viser une disponibilité et une uniformité des services aux citoyens du Haut-Lac.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !



Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués, constituée de 25 délégués nommés par les Conseils communaux de chacune des quatre Communes, est l'organe législatif de l'Association. Les postes de Président et de Vice-Président de l'Assemblée des délégués sont attribués par tournus de deux ans aux représentants des Communes, dans l'ordre Vionnaz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph.

L'Assemblée des délégués a pour mission d'adopter des orientations stratégiques, des investissements et de nommer les responsables clés. Elle approuve également les comptes et les budgets annuels, tout en se positionnant sur les propositions des Commissions. En somme, elle est la garante du bon fonctionnement de l'Association et de la réalisation de ses objectifs.

Commissions

L'ACHL est composée de 5 Commissions permanentes, qui comptent chacune de 7 à 9 membres issus de l'Assemblée des délégués. Les 5 Commissions sont les suivantes : affaires sociales, sécurité, scolaire, gestion et amélioration.

Les Commissions ont pour missions principales de préparer les budgets et les comptes, de participer au développement des projets et aux actions des différents services, de participer au recrutement du personnel, de faire des propositions au Comité de direction et d'exercer des attributions particulières confiées par l'Assemblée des délégués ou le Comité de direction.

Lorsque des besoins spécifiques ou particuliers se présentent, des groupes de travail sont créés pour y répondre.

Comité de direction

L'ACHL est composée d'un Comité de direction qui constitue l'autorité exécutive et administrative de l'Association et dont sont membres les Présidents des quatre Communes du Haut-Lac.



De gauche à droite; **Damien Roch**, Président de la Commune de St-Gingolph - **Véronique Diab-Vuadens**, Présidente de la Commune de Vouvry - **Pierre Zoppelletto**, Président de la Commune de Port-Valais - **Valérie Bressoud Guérin**, Présidente de la Commune de Vionnaz.

Missions

Le Comité de direction est l'organe exécutif de l'Association, chargé de la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée des délégués. Ses compétences sont variées et touchent à la gestion interne de l'Association ainsi qu'à la planification et la coordination des activités liées à ses objectifs. Il a notamment le pouvoir de proposer des modifications des statuts, de nommer le personnel administratif et les enseignants, de constituer des Commissions permanentes et de préparer des mandats d'étude. Il est également responsable de l'établissement du plan financier quadriennal, des budgets annuels et du rapport annuel de l'Association. Enfin, il gère les fonds de l'Association et organise le contrôle interne de la comptabilité.

À l'identique de l'Assemblée des délégués, les postes de Président et de Vice-Président du Comité de direction sont attribués par tournus de deux ans.

Les services intercommunaux : réunir les ressources



État-major de conduite régional (EMCR)

L'Etat-major de conduite régional du Haut-Lac intervient lorsque les structures, les méthodes, les intervenants et les procédures habituels ne suffisent plus pour maîtriser une situation particulière ou extraordinaire. Il s'agit d'un organe de conduite qui appuie les présidentes et les présidents ainsi que les autorités des Communes partenaires pour la direction, la coordination et l'exécution des mesures en cas de catastrophes et de situations extraordinaires.

info@emcrhl.ch

Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL)

La Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL) est le service de proximité et d'intervention des Communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. Elle est composée de 10 agents pour la protection de la population et la sécurité sur l'ensemble du Haut-Lac. Elle dispense également des cours d'éducation routière et participe à des campagnes de prévention. Elle collabore avec la police municipale de Monthey et la police cantonale valaisanne, ainsi qu'avec le CSIHL lors d'événements particuliers.

info@pihl.ch
024 481 92 17



Centre secours et incendie (CSIHL)

Les Communes du Haut-Lac ont centralisé leur service de secours et incendie afin d'optimiser la prise en charge des incidents tout au long de l'année par le rassemblement des ressources humaines et techniques disponibles sur les quatre Communes. Le CSI du Haut-Lac se forme et forme également la relève à la prise en charge d'incidents en tous genres, tels que : secours incendie - inondations - pollutions - hydrocarbures - désincarcérations - premiers secours - sauvetage de personnes.

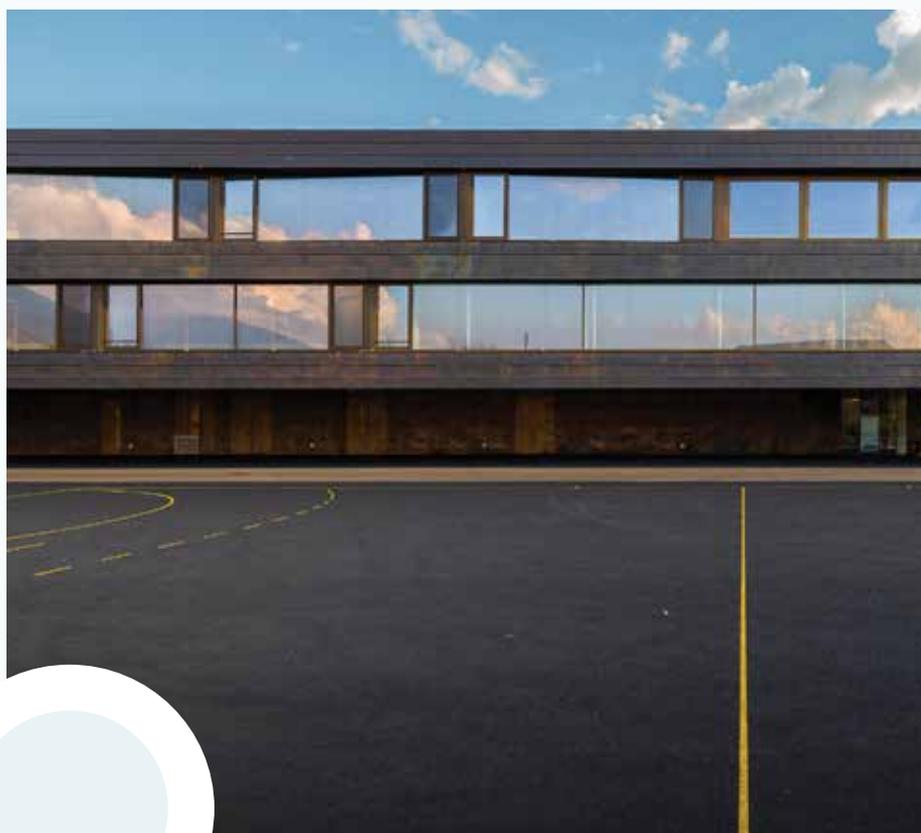
admin@csihl.ch
024 482 00 70



Écoles du Haut-Lac (EDHL)

Les écoles primaires du Haut-Lac et le cycle d'orientation du Haut-Lac sont chapeautés par une seule et même direction. Si chacune des quatre Communes de l'ACHL dispose de sa propre école primaire, le CO est quant à lui centralisé à Vouvry, pour tous les enfants établis à Vionnaz, Vouvry, Port-Valais ou St-Gingolph. En primaire, de nombreuses synergies existent et permettent d'offrir aux élèves un enseignement de qualité et une multitude d'activités extrascolaires. Ces collaborations permettent également de préparer les enfants de manière égale et optimale pour leur rentrée au CO.

secretariat@edhl.ch
024 482 22 00



Service officiel de la curatelle du Haut-Lac (SOCHL)

Le SOCHL a pour mission de sauvegarder les intérêts des personnes au bénéfice d'une mesure de curatelle, provenant d'une démarche volontaire ou imposée par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Les curateurs professionnels du SOCHL accompagnent les personnes majeures, essentiellement, nécessitant un encadrement social ou administratif (assistance personnelle, gestion financière, représentation juridique auprès de tiers) et résidant sur l'une des quatre Communes du Haut-Lac.

soc@achl.ch
024 482 41 10

Intégration

Le service de l'intégration des Communes du Haut-Lac propose un programme riche et varié d'activités favorisant le sentiment d'appartenance au sein de la population migrante. Il a pour rôle d'informer, de conseiller et d'orienter les nouveaux habitants non francophones du Haut-Lac afin de faciliter leur intégration sociale et professionnelle dans leur nouvelle Commune de résidence. Il offre également des ateliers « info-natu » de préparation à l'audition de naturalisation.

integration.haut-lac@achl.ch
079 944 16 69

5 questions à Dominique Rouiller-Monay

Originaire de Troistorrents, Dominique Rouiller-Monay nous ouvre les portes du Service de curatelle du Haut-Lac (SOCHL) dont il est le responsable. Parallèlement Juge de Commune à Troistorrents, ce cinquantenaire a précédemment occupé le poste de curateur durant plusieurs années au sein de la Commune de Collombey-Muraz et apprécie l'aspect polyvalent et non routinier de son métier.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le Service de curatelle et comment se passe votre travail de curateur au quotidien ?

En tant que curateur (qu'on appelait jusqu'en 2013 « tuteur »), j'accompagne et soutiens des personnes qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes. La mise sous curatelle se fait toujours au travers d'une mesure de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), sur une base volontaire le plus souvent, ou imposée. Mon rôle est avant tout de soutenir la personne concernée dans différentes démarches administratives; je gère pour elle ses affaires, la représente notamment auprès de divers organismes (banques, assurances, créanciers, etc.) et l'accompagne parfois dans les administrations ou tribunaux. La routine n'a pas sa place dans mes journées, c'est certain !

Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur les différents types de curatelle fixés par la loi ?

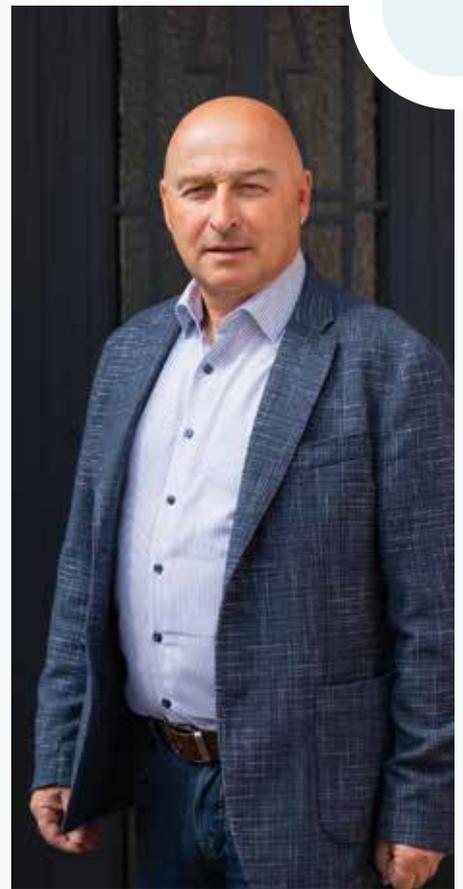
Il existe plusieurs types de curatelle permettant, depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit en 2013, de réellement adapter la mesure à chaque situation individuelle. Une analyse approfondie est ainsi effectuée par l'APEA afin de déterminer le type de curatelle le plus adéquat. Les types de curatelle les plus courants sont la curatelle de représentation/gestion (selon les art. 394 et 395 du Code civil suisse), avec une restriction de droits civils dans certains cas, et la curatelle de portée générale, qui est la plus contraignante (art. 398 CC), instituée notamment lors d'une incapacité durable de discernement.

Le monde a évolué rapidement au cours de ces dernières années; en quoi cela se ressent-il dans votre travail ?

Aujourd'hui de manière générale en Valais, les SOC (services officiels de curatelle) tels que le nôtre répondent à de plus en plus de demandes. Il y a, je dirais, plusieurs causes à cela: d'une part le vieillissement de la population et les problèmes liés à l'état de santé physique et psychique, et, d'autre part, l'augmentation des jeunes en difficulté financière et administrative. Les addictions (drogue, alcool, jeux) sont un facteur aggravant qui peut pousser ces jeunes dans des situations où surconsommation et surendettement vont souvent de pair. Relevons également l'augmentation des demandes de tiers concernant les mesures de curatelle.

Les personnes ont souvent une vision négative de la curatelle, la considérant comme une contrainte. Pourriez-vous partager un exemple de l'impact positif qu'a pu avoir une mesure de curatelle ?

Lorsque la situation l'exige et que la personne ne peut plus gérer ses affaires, l'intervention d'un curateur est plus que pertinente. Toutefois, il arrive qu'une personne soit peu encline à l'accepter. Il y a quelque temps, je recevais dans mon bureau de bon matin une personne excédée des restrictions financières qu'impliquait la mise en place récente de sa mesure de curatelle. Quelques semaines plus tard, elle me confiait se rendre compte que la mesure lui avait permis de « se libérer » d'une gestion de courrier pas toujours agréable (poursuites, mises en demeure, rappels, contraintes de la justice, courriers officiels, etc.). Le cheminement psychologique peut prendre du temps pour qu'une personne accepte cette aide et pour qu'elle se rende compte que l'intervention du curateur peut lui être bénéfique et lui permettre de se concentrer sur d'autres priorités, telles que sa santé ou sa famille.



J'ai dans mon entourage une personne qui est dépassée par ses dettes ou par ses formalités administratives ou qui, pour des raisons de maladie ou d'âge, n'arrive plus à gérer seule ses affaires. Comment puis-je lui venir en aide ?

La communication reste véritablement le maître-mot ! Dans des situations qui peuvent être tendues, que ce soit avec un conjoint, un enfant ou un proche faisant face à des difficultés, il s'agit de ne pas rompre le dialogue. Il faut savoir qu'en premier recours, il existe des aides telles que l'aide à domicile mise à disposition par le CMS, le suivi par une assistante sociale du CMS, l'aide aux seniors de Pro Senectute, ou les plans de désendettement proposés par Caritas.

Quand une mise sous curatelle vous semble nécessaire, abordez la question avec votre proche, faites les démarches auprès de l'APEA avec ou pour elle. L'APEA va ensuite instruire la demande et rencontrer la personne concernée pour en discuter, avant de se prononcer.

CONTACT

APEA du district de Monthey
Rue de Venise 3b / 1870 Monthey
027 607 51 90
apea-monthey@admin.vs.ch

URBANISME : QUELLES SONT LES RÈGLES EN VIGUEUR ?

Vous souhaitez réaliser des travaux et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ? Voici quelques rappels toujours utiles.

Comment faire votre demande d'autorisation ?

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme permet à l'administration de vérifier que votre projet est conforme aux règles en vigueur. En fonction de l'importance de vos travaux, une déclaration préalable ou un permis de construire seront requis.

Adressez-vous au service urbanisme pour obtenir le formulaire CERFA nécessaire à votre demande. Vous pouvez constituer le dossier par vos propres moyens ou confier la constitution du dossier à un professionnel qualifié. Dans certains cas, le recours à un architecte sera obligatoire.

Contenu du dossier de demande

Pour que votre dossier soit instruit, il doit être complet. Certaines informations vous seront demandées et notamment votre identité, vos coordonnées, la superficie du terrain, la nature des travaux, etc...

Certains documents plus détaillés seront également à fournir en fonction de votre projet comme un plan de masse permettant de faire apparaître les espaces verts, les constructions, le stationnement, etc...

Vous pouvez également consulter le Conseil d'architecture (CAUE) situé au siège de la CCPEVA qui vous conseillera gratuitement sur votre projet avant le dépôt du permis de construire.

Dépôt de la demande

Vous devez envoyer la demande d'autorisation en recommandé avec accusé de réception ou la déposer directement en mairie en plusieurs exemplaires.

À la réception du dossier, la mairie vous délivre un récépissé qui indique votre numéro d'enregistrement. Dans le délai d'un mois suivant le dépôt, l'administration peut vous notifier une demande de pièces manquantes. Vous disposerez alors de trois mois pour renvoyer les pièces manquantes. Le délai d'instruction ne débutant qu'à compter de la réception d'un dossier complet.

L'instruction de la demande

À partir de la réception d'un dossier complet, l'administration dispose d'un délai de réponse allant de 1 à 3 mois. Dans ces délais, le service instructeur étudie techniquement votre dossier en vérifiant la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire.

La délivrance de l'autorisation

L'acceptation ou le refus se fait sous forme d'arrêté adressé par lettre recommandée. L'autorisation peut être assortie de prescriptions. Il s'agit d'obligations supplémentaires à respecter comme des matériaux ou des couleurs à privilégier. Dans le cadre d'un refus, celui-ci doit être motivé. Il peut s'agir par exemple d'une implantation trop proche des limites du terrain.

Affichage de l'autorisation

L'autorisation délivrée doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain sur un panneau visible de l'extérieur et pendant toute la durée des travaux. Cet affichage est réglementé et vous pouvez vous en procurer auprès d'entreprises de matériaux.

La durée de l'autorisation

Vous disposez de 3 ans pour entamer les travaux, à compter de la notification. Si les travaux n'ont pas débuté pendant ce délai ou s'ils sont interrompus pendant plus d'une année, votre autorisation est périmée.

Deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité, vous pouvez demander à la mairie qui peut le refuser, que soit prorogée d'une année la validité de votre autorisation.

Déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration d'achèvement des travaux

Au moment de débiter vos travaux, si vous êtes titulaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager, vous devez adresser à la mairie une déclaration d'ouverture de chantier.

Cette déclaration peut se faire en ligne sur le site du Service Public ou par le biais du formulaire CERFA n°13407*03.

DU NOUVEAU À LA TRÉSORERIE



Le ministre délégué chargé des Comptes publics a validé le projet de transfert de l'activité du secteur public local de la trésorerie d'Évian-les-Bains vers le service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains au 1er septembre 2023.

Au 1^{er} septembre 2023, le comptable public, responsable de la trésorerie d'Évian-les-Bains ne sera plus compétent pour recevoir les versements effectués pour le compte des collectivités actuellement de son ressort. Toutes les opérations financières devront être effectuées sur le compte bancaire du comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Thonon-les-Bains en sa qualité de comptable assignataire.

Un arrêté ministériel va prochainement acter de ce transfert d'assignation comptable.

Les coordonnées du comptable de Thonon-les-Bains, compétent au 1er septembre 2023 sont les suivantes :

Adresse : 36 rue Vallon, CS 20508, 74200 Thonon

Téléphone : 04 50 26 79 00

Mail : sgc.thonon-les-bains@dgfip.finances.gouv.fr

Codique : 074031

IBAN : FR94 3000 1008 24E7 4800 0000 012

En résumé, si vous avez une relation contractuelle avec la commune et que vous réglez régulièrement un loyer, des frais de cantine ou une location de garage, vous pouvez dès à présent inscrire le nouveau compte de la trésorerie générale dans votre portefeuille.

EN BREF...

DÉCLARATION DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

Propriétaire d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes ? Vous avez l'obligation, depuis juillet 2019, de déclarer votre logement. Pour Saint-Gingolph, vous pouvez le faire en ligne sur www.declaloc.fr. La mairie en sera immédiatement informée, ainsi que le service des taxes de séjour de la CCPEVA.



CONTACTER VOTRE COMMUNE

- 3 rue de la Puyaz
- +33 (0)4 50 76 72 28
- mairie@st-gingolph.fr
- www.st-gingolph.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

| | | |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi | 09:00-12:00 | Fermé |
| Mardi | Fermé | Fermé |
| Mercredi | Fermé | Fermé |
| Jeudi | Fermé | 15:00-18:00 |
| Vendredi | 09:00-12:00 | Fermé |

UN BUDGET 2023 SOUS LE SIGNE DE LA STABILITÉ

Le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2023 est de bonne tenue. Il va augmenter en valeur absolue et passer de 1,28 millions à 1,39 millions d'euros. La hausse des dépenses est avant tout liée à la hausse de nos charges, dues aux impacts sur nos charges générales de l'inflation et du prix de l'énergie, et des intérêts de la dette. Les charges augmentent également du fait de la dynamique des salaires et des renforts de personnel aux services techniques et au secrétariat de la mairie. Cette dynamique de charges demeure en adéquation avec la dynamique de nos recettes, de telle sorte que notre capacité d'autofinancement pour les investissements reste stable.

La hausse des recettes est liée à la hausse de nos revenus directs retirés des locations de logements ou de locaux commerciaux et artisanaux. Elle est aussi liée à la fiscalité. Pour mieux le comprendre, il convient de bien souligner comment sont calculés les impôts locaux :

- les bases fiscales sont définies par l'Etat. Les bases vont augmenter grâce à la hausse du nombre de logements et du nombre d'habitants. Mais elles vont également augmenter car l'Etat a décidé de faire évoluer les valeurs des bases fiscales pour suivre le rythme de l'inflation. Pour notre commune, cette hausse linéaire de la valeur des bases correspond en 2023 à un taux de 5,6%. C'est de cette hausse des bases d'imposition que nous allons tirer la hausse de nos recettes fiscales cette année ;
- les taux d'imposition sont quant à eux définis par le conseil municipal lors du vote du budget. Pour cette année nous avons décidé de ne pas augmenter les

taux pour trois raisons : (1) nous avons augmenté les taux l'an passé pour faire face aux premières hausses de charges, (2) la hausse des bases décidée par l'Etat nous assure une dynamique de recettes et (3) les taux d'imposition vont augmenter sur les parts intercommunales (CCPEVA) ce qui va provoquer une hausse d'impôt du fait de la hausse conjuguée des bases (décidée par l'Etat) et des taux de la CCPEVA. Nous ne souhaitons donc pas ajouter une hausse de taux supplémentaire.

Comme déjà précisé plus haut, notre capacité d'investissement va rester stable. Les investissements vont être dédiés principalement pour cette année à la fin des aménagements dans le secteur de la Mairie (les passages publics, la rue de la puyaz, fin des travaux sur les bâtiments), aux équipements pour les services techniques, le cimetière, ainsi que pour l'extension du dispositif de video-protection dans les zones fréquentées des quais, du nouveau passage public et du point de déchets de la rue de l'étang pour limiter les incivilités. Nous devrions également être en mesure d'engager en fin d'année les travaux de réaménagement de la RD30 (route de Novel) dans la partie haute.

Nous avons enfin sollicité toutes les subventions pour la création du nouveau réfectoire, des locaux de l'accueil de loisirs en extension de l'école pour des travaux qui devraient début en 2024, si nous obtenons des décisions favorables. Le budget 2023 est donc placé sous le signe de la stabilité tout en permettant de préparer l'avenir grâce aux investissements en cours.

Géraldine Pflieger, maire



RENFORCEMENT DES MOYENS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Avec la croissance de la population et le développement de notre commune, il convenait de repenser les moyens dont disposent les services techniques pour s'engager dans leurs missions. Depuis la fin de l'année 2023, d'importantes actions ont été entreprises pour permettre de renforcer les moyens.

Au plan technique tout d'abord, nous avons emménagé dans les nouveaux locaux situés au chemin des Granges, sur l'ancienne route de Novel. Ces locaux nous sont loués dans le cadre d'un partenariat fort avec la Société Bourgeoisiale de Saint-Gingolph que nous tenons à remercier sincèrement. Ainsi, la Bourgeoisie a aménagé la cour intérieure avec un couvert qui permet d'abriter les véhicules. Cette même cour a également été revêtue d'un enrobé pour en faciliter l'entretien. Nos équipes ont mis à profit la période hivernale pour aménager ces nouveaux locaux de façon rationnelle et permettre ainsi un travail quotidien facilité et une organisation efficace.

Nous avons également profité du déménagement pour renouveler un certain nombre d'outils et mettre à niveau l'équipement. L'épisode de neige nous a également fait prendre conscience du besoin de renforcer l'équipement de déneigement et de salage. Le pick-up sera désormais équipé d'une lame de déneigement et d'un engin de salage qui permettra d'aller plus vite, d'élargir la largeur de déneigement et

d'accroître la capacité de salage. Nous avons également commandé un petit engin de déneigement des trottoirs. Cela permettra de conserver la balayeuse en mode balayage, car la bascule en mode déneigement prenait du temps.

Au plan des ressources humaines, le conseil municipal a décidé d'augmenter la dotation du service à 3 équivalents temps plein, au lieu de 2,4 les années précédentes.

Cette dotation supplémentaire est conséquente puisqu'en parallèle, nous avons décidé de sous-traiter la tonte des talus et des bords de route à une entreprise privée. Rappelons également que depuis 2022, c'est la CCPEVA qui gère l'eau potable, libérant du temps pour nos agents. La délégation de ces tâches, la hausse du nombre de poste et des moyens techniques nous donne à présent toutes les conditions favorables pour l'entretien de nos espaces publics et bâtiments.

Nous tenons à remercier nos trois agents des Services Techniques : Nicolas Duvaltier, Dominique Tusch et Johan Grivel pour leur forte implication et la qualité de leur travail au quotidien pour le bien du village.

Géraldine Pflieger, maire



Saint-Gingolph *estival*



FÊTE NATIONALE FRANÇAISE *Judi 13 juillet des 20h00*

Cortège, restauration et bal avec l'orchestre Extérieur Nuit



MARCHÉ FRANCO-SUISSE *Samedi 15 juillet de 16h00 à 22h00*

Bal en soirée avec Jo Musique



FÊTE DE L'ALPAGE *Samedi 22 juillet des 10h30*

Messe sur l'alpage, repas en musique avec Cocktail des Montagnes (sur inscription)

COMMÉMORATION DE LA TRAGÉDIE DE SAINT-GINGOLPH *Dimanche 23 juillet à 19h00*

Au Monument des Fusillés, allocutions et dépôt de gerbe

CONCERT JAZZ CLASSIQUE *Samedi 29 juillet à 19h00*

Aurélien Traub et Pierre Yven, guitaristes de la HEMU de Sion



FÊTE NATIONALE SUISSE *Mardi 1er août des 10h00*

Messe à Novel, célébrations au Grand-Pré



Exposition au Château

Catherine Bonvin Pfamatter
jusqu'au 13 août

tous les jours de 14h à 19h

MARCHÉ FRANCO-SUISSE *Samedi 5 août de 16h00 à 22h00*

Bal en soirée avec Jo Musique

LA MI-AOÛT À NOVEL *14 et 15 août*

Rassemblement des sonneurs de Trompes de Chasses

100 ANS DU SAUVETAGE DE BRET-LOCUM *samedi 2 septembre*

Courses de canot à rames traditionnels, repas et bal avec Jo Musique

SWISSPEAK TRAIL *du 3 au 10 septembre*

Passage par le Grand-Pré des parcours du trail



Marché hebdomadaire

Place Charles de Gaulle
de 8h à 12h

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE *9-10 et 16-17 septembre*

Ouverture du Musée

CONCERT D'INAUGURATION DU CARILLON *vendredi 15 septembre à 18h00*

Présentation de la nouvelle programmation du carillon de l'église

NUIT DES CONTES *samedi 16 septembre à 20h00*

Rendez-vous à la bibliothèque pour y rencontrer des conteurs professionnels

LOTO VICTUAILLES *dimanche 17 septembre à 14h30*

Le sauvetage de Saint-Gingolph compte sur vous



SOUPER DE SOUTIEN DE LA COCHÈRE *vendredi 29 septembre*

Avec de belles croisières en fin d'après-midi et avant l'apéro

